CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNE DE
ST-MARTIN

Commune de Saint-Martin

Espace réservé aux eaux de surface (ERE)

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du - 5 JUIL. 2021
Droit de sceau: Fr. 642.-
L'atteste:
Le chancelier d'Etat:

ETAT DU VALAIS CANTON DU WALLIS

Rapport technique

Nax, mai 2018

T : 101'332

Blanc & Schmid sa
ingénieurs & géomètres
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tél 027 203 13 16
Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch
www.blancetschmid.ch

ig group

FAVRE Eddy
Ingénieur géomètre breveté

COMMUNE DE ST-MARTIN - VALAIS

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

Table des matières

1. Contexte 3
2. Bases légales 3
3. Détermination de l'ERE 4
3.1 Méthode de détermination 4
3.2 Renonciation de l'ERE 4
3.3 Données de bases 4
3.4 Inventaire ERE communal 6
3.4.2 La Manna 10
3.4.3 L'Evouè Leiva 12
3.4.4 L'Eau Seine 13
3.4.5 Grand Combe 13
3.4.6 La Tsina 14
3.4.7 Le Botza 15
3.4.8 Les Jabélires 17
3.4.9 Torrent de la Mounire 18
3.4.10 Le Lourtier 19
3.4.11 Torrent de Liez 20
3.4.12 Torrent de la Dô 21
3.4.13 Torrent de Tsamplan 22
3.4.14 Torrent de Protan 23
3.4.15 Torrent du Melly 24
3.4.16 Grand Torrent 25
3.4.17 Torrent des Maisons Vieilles 26
3.4.18 Torrent de Tsableije 27
3.4.19 Torrent de Vendes 28
3.4.20 Ravine connectée de la Borzelle 28
3.4.21 Torrent de La Luette 29
3.4.22 Torrent des Grangettes 30
3.4.23 Torrent du Brahô 30
3.4.24 Torrent de Praz-Jean 31
3.4.25 Torrentet 32
4. Plans des ERE et prescriptions 32
5. Annexes 33
5.1 Tableaux des ERE par cours d'eau 33
5.2 Tableau de synthèses ERE (export ACCESS) 33
5.3 Plan général des données de base, échelle 1 :10'000 33
5.4 Plan des espaces cours d'eau, échelle 1 :2'000 en zone à bâtir 33
5.5 Plan des espaces cours d'eau, échelle 1 :10'000 hors zone à bâtir 33

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

1. Contexte

La commune de Saint-Martin doit faire quelques modifications partielles de son plan d'affectation des zones afin de s'adapter aux différentes législations liées à l'aménagement du territoire. Dans un souci d'anticipation et d'adaptation à ces dernières, elle décide d'optimiser son plan d'affectation des zones. Précisément, ce rapport défini l'espace réservé aux cours d'eaux sur l'ensemble de son territoire en fonction de la législation à respecter citée au paragraphe suivant.

2. Bases légales

La loi cantonale sur la protection des eaux et une modification de la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau ont été adoptées par le Grand Conseil en date du 16 mai 2013 et elles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2014. Ainsi, parallèlement à la procédure d'adaptation du plan de zones de la commune, il subsiste la nécessité de déterminer les espaces réservés aux eaux, de les mettre à l'enquête publique et de les reporter sur les plans d'affectation de zones à titre indicatif (selon art. 13 LcACE) .

La Législation se référant à l'espace réservé aux cours d'eau est la suivante :

Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) RS814.20
Art. 36a Espace réservé aux eaux

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) RS814.201
Art. 41a et suivants

Loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau (LcACE) RS721.1
Art. 13 Espace réservé aux eaux superficielles

La mise à l'enquête publique, des plans des espaces réservés aux eaux, s'établit sur les plans ainsi que sur les prescriptions qui s'y rapportent. Une fois la procédure de mise à l'enquête terminée et les éventuelles oppositions traitées, ces plans seront approuvés par le Conseil d'Etat et reportés sur le PAZ à titre indicatif.

Les espaces réservés aux eaux sont mis à l'enquête publique sur la base de deux documents :

Les plans des espaces réservés aux eaux de surface (ERE) (annexes 2-5)
Les prescriptions (annexe 1) → actualisées selon l'OEaux au 1.05.2017

Le présent rapport technique accompagne de la mise à l'enquête publique selon la procédure normale définie par le canton. Le périmètre d'étude est la limite communale.

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3. Détermination de l'ERE

3.1 Méthode de détermination

La détermination de l'ERE s'est effectuée à l'aide des éléments suivants :

- *la directive cantonale sur le contenu du dossier d'établissement de l'ERE*
- *check-list cantonal de la démarche ERE*
- *Espace réservé aux eaux dans l'agriculture : directive fédérale du 20 mai 2014 conçue par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) en collaboration avec les cantons.*
- *Espace réservé aux eaux en territoire urbanisé : directive fédérale du 18 janvier 2013 conçue par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) en collaboration avec les cantons.*
- *Rapport de l'Etat du Valais sur les planifications stratégiques concernant la renaturation des cours d'eaux. Edition 27 novembre 2014.*

3.2 Renonciation de l'ERE

Selon la législation fédérale, en l'absence d'intérêts prépondérants (protections contre les crues, protection de la nature et du paysage, utilisation des eaux, garantie des fonctions naturelles des eaux, etc.) il est possible de renoncer à fixer un espace réservé aux eaux pour les cours d'eau :

- *Situés en forêt*
- *En zone d'estivage*
- *Enterrés*
- *Artificiels (bisses, canaux d'irrigation ou drainage par exemple)*
- *Très petits (tels que ceux ne figurant pas sur la carte nationale 1 :25'000*

Dès lors, ce principe a été utilisé dans la définition de l'ERE de cette étude.

3.3 Données de bases

Le réseau hydrographique utilisé provient de l'inventaire cantonal au 1 :10000 (RhcVS) et du plan de clarification typologique pour établir l'inventaire cantonal des eaux publiques superficielles (art. 4 LcACE et art. 2 OcACE) transmis pour approbation au conseil communal en décembre 2015 par le bureau « Geau environnement sàrl »

Selon les indications tirées du plan précité au paragraphe précédent, uniquement les objets suivants, dans l'IcePS par définition, sont soumis à la définition de l'ERE, à savoir :

- *Ruisseau / torrent / rivière*
- *Canal phréatique*
- *Canal prolongement de torrents*
- *Evacuateur de crue*

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel. 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

- *Ravine connectée*
- *Plan d'eau naturel*
- *Plan d'eau artificiel mais présentant un intérêt/potentiel pour la nature/biodiversité*

A contrario, les bisses, les décharges de bisses, les fossés de drainage, les meunières, les canaux d'irrigation, les évacuateurs d'eaux claires, les conduites électriques, les ravines non connectées et les plans d'eaux artificiels sans intérêt/potentiel ne sont pas pris en compte.
L'inventaire cartographique transmis par le Bureau « Geau » a été vérifié et si nécessaire, corrigé par le géomètre en fonction des données de la mensuration officielle et de l'orthophoto « Swissimage » de l'office fédéral de topographie dans les secteurs démunis de mensuration officielle.

La carte des zones de dangers hydrologique (inondation, lave torrentielle, érosion des berges et alluvionnement) avec les mesures et les projets de protection a été mise à l'enquête publique. Les tronçons définis ci-dessous ont été pris en compte :

- La Manna
- Le Botsa
- Jabélires
- Dô
- Praz-Jean
- Brahô
- Grangettes
- La Luette
- Liez
- Tsan Plan
- Prautan
- Melly

L'ensemble de ces cours d'eaux sera pris en compte dans la définition de l'ERE.
Les données de l'étude hydrologique ont été transmises le 24.08.15 par Monsieur Georges Rossier (Idealp). Les zones de dangers hydrologiques ont été approuvées par le Conseil d'État le 12.08.15.

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel. 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4 Inventaire ERE communal

3.4.1 La Borgne

Les données de l'inventaire écomorphologique et son découpage a été repris et adapté dans la définition des tronçons de la Borgne.

6087-BOR15

- *Le tronçon à une variabilité naturellement limitée*
- *Le tronçon est en « marche d'escaliers »*
- *La largeur moyenne du lit est de 12m*
- *Un ERE de 37 m a été défini pour ce tronçon. Comme ce dernier est limitrophe avec la commune de Vex, uniquement L'ERE sur la partie de Saint-Martin numérisé est créé.*

6087-BOR16

- *Le tronçon est relativement plat*
- *Le tronçon à une largeur moyenne de 9 m*
- *Un ERE de 29,5 m a été défini sur ce tronçon. Comme ce dernier est limitrophe avec la commune d'Hérémence, uniquement L'ERE sur la partie de Saint-Martin numérisé est créé.*
- *Ce tronçon touche une zone de constructions et d'installations publique*

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tél. 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

6087-BOR17

- *Le tronçon a une largeur moyenne de 20 m*
- *Un ERE a été défini selon les données digitalisées du bureau Biol Conseil. Comme ce dernier est limitrophe avec la commune d'Hérémence, uniquement L'ERE sur la partie de Saint-Martin numérisé est créé.*

6087-BOR18

- *Le tronçon à une largeur moyenne de 20m*
- *Plusieurs lits et bras secondaires définisse une zone alluviale*
- *Un ERE de 44,5 m a été défini uniquement sur ce tronçon. Comme ce dernier est limitrophe avec la commune d'Hérémence, uniquement L'ERE sur la partie de Saint-Martin numérisé est créé.*

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel. 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

6087-BOR19

- *Le tronçon à une largeur moyenne de 9m*
- *Le tronçon comporte une tendance à l'ensablement des substrats*
- *Un ERE de 29,5 m a été défini uniquement sur ce tronçon. Comme ce dernier est limitrophe avec la commune d'Hérémence, uniquement L'ERE sur la partie de Saint-Martin numérisé est créé.*

6087-BOR20

- *Le tronçon à une largeur moyenne de 6m*
- *Un ERE de 16 m a été défini sur ce tronçon. Comme ce dernier est limitrophe avec la commune d'Hérémence, uniquement L'ERE sur la partie de Saint-Martin numérisé est créé.*

6087-BOR21

- *Le tronçon à une largeur moyenne de 30m*
- *Le tronçon traverse le barrage de la Luette*
- *Un ERE de 40 m a été défini*

6087-BOR22

- *Le tronçon à une largeur moyenne de 18m*
- *Un ERE de 44.5 m a été défini*

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel. 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

6087-BOR25

- *le tronçon à une largeur moyenne de 7m*
- *Un ERE de 24.5 m a été défini*

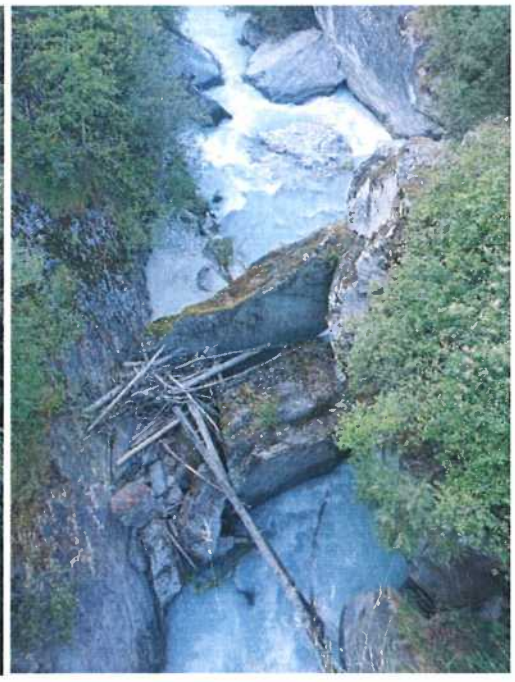

3.4.2 La Manna

La Manna est le cours d'eau séparant les communes de St-Martin et de Mont-Noble. L'ERE de ce cours doit être établi. La commune de Mont-Noble a déjà établi l'étude ERE. En synergie avec cette dernière les éléments suivants sont repris :

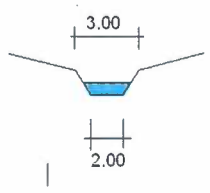

6090-MAN01

- *La largeur du lit est estimée à 3m. L'ERE est fixé à 16 m*
- *Ce tronçon est en zone de forêt, il n'a pas fait l'objet d'une étude particulière*
- *Le Torrent servant également de limite communale avec Mont-Noble. La partie de l'ERE sur Saint-Martin est fixée à 8 m.*
- *Ce tronçon touche une zone de protection de la nature cantonale. Cette zone n'a pas d'implication sur l'ERE. Une augmentation de l'ERE ne se justifie pas.*

6090-MAN02

- *La largeur du lit est estimée à 3m. L'ERE est fixé à 16 m*
- *Ce tronçon est en zone de forêt, il n'a pas fait l'objet d'une étude particulière*
- *Le torrent servant également de limite communale avec Mont-Noble L'ERE est fixée à 8 m sur la partie de St-Martin.*
- *Ce tronçon touche une zone de protection de la nature régionale*

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

6090-MAN03

- *Partie canalisée pour la construction de la route cantonale et de la place de dépôt*
- *La largeur du lit est estimée à 3m. L'ERE est fixé à 16 m*
- *Le torrent servant également de limite communale avec Mont-Noble L'ERE est fixée à 8 m sur la partie de St-Martin.*
- *En principe les cours d'eaux enterrés ne font pas partie de l'étude mais comme l'ERE a été défini sur Mont-Noble, les valeurs ont été reprises tel quel.*

La Manna

<- Vers l'amont de la place de dépôt
Vers l'aval de la route cantonale ->

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.3 L'Evouè Leiva

Ce torrent n'a pas été pris en compte comme cours d'eau dans l'étude de dangers hydrologique. Comme ce dernier se trouve en zone d'alpage, en zone de forêts et qu'aucune installation ou contraintes à proximité n'est identifiée. L'ERE n'a pas été défini.

6087-EVO01 / 6087-EVO02 / 6087-EVO03

- *Torrent en zone de forêt*
- *La largeur du lit est inférieure à 1 m*
- *L'ERE pas défini*

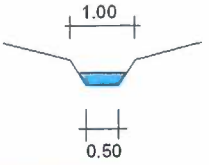

L'Evouè Leiva

<- Arrivée dans la Manna
EVO02 ↓ EVO03 ->

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.4 L'Eau Seine

Ce torrent n'a pas été pris en compte comme cours d'eau dans l'étude de dangers hydrologique. Comme ce dernier se trouve en zone de forêts et qu'aucune installation ou contraintes à proximité n'est identifiée. L'ERE n'a pas été défini.

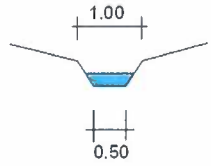

6087-EAU01

- *Torrent en zone de forêt*
- *La largeur du lit est inférieure à 1 m*
- *L'ERE non défini*

3.4.5 Grand Combe

Ce torrent est une ravine connectée. Cette dernière se trouve en zone forestière, en zone de protection de la nature et du paysage cantonale. Ces zones de protections n'ont pas d'influence sur la définition de l'ERE.

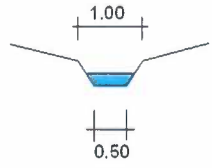

6087-COM01

- *La largeur du lit est inférieure à 1 m*
- *L'ERE non défini*

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.6 La Tsina

Ce torrent est une ravine connectée. Ce cours d'eau est en partie en zone forestière, en zone agricole, en zone de PPS de l'inventaire fédéral et en zone de protection de la nature et du paysage d'importance cantonale.

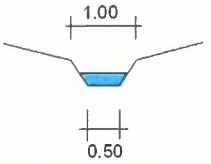

6087-TSI01 / 6087-TSI02 / 6087-TSI03

- La largeur du lit est inférieure à 1 m
- L'ERE est défini à 11 m

La Tsina

Traversée route route du Terré

<- Amont de la route

Aval de la route ->

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel. 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.7 Le Botza

Ce torrent traverse le village de Saint-Martin et la zone à bâtir de Baule. Ce torrent a été pris en compte dans l'étude de danger hydrologique. Une partie de ce cours d'eau est enterrée dans la traversée du village. Le cours d'eau traverse une zone de protection communale des jardins, l'inventaire fédéral des PPS et les zones de protection de la nature et du paysage d'importance cantonale.

6087-BOT01

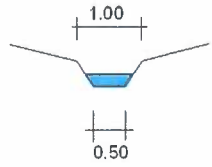

- *Le tronçon se trouve dans la partie inférieure sous le village de St-Martin jusqu'à la Borgne*
- *La Largeur du lit est estimée inférieure à 1m*
- *L'ERE est définie à 11m*
- *Au lieu-dit Anniviers sur la parcelle 1304 l'ERE doit-être adaptée en fonction du bâtiment rénové et de ses aménagements. Un désaxement est prévu dans la zone agricole non bâtie. L'ERE est maintenu à 11 m. En vue d'une égalité de traitement entre la zone à bâtir et la zone agricole, une rive minimale de 3 m est conservée en zone à bâtir en vue de futures réalisations (accès, interventions, ...)*

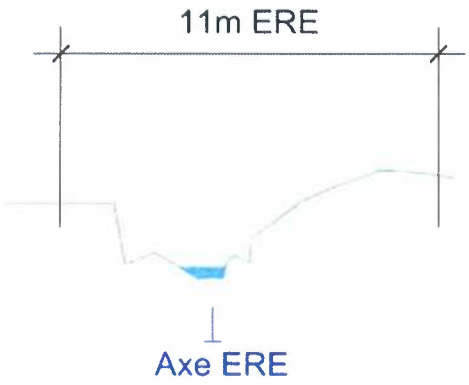

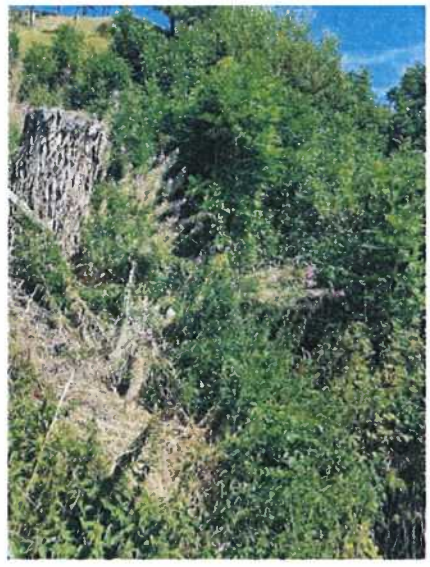

6087-BOT02

- *Le tronçon du cours d'eau se trouve dans la zone du vieux village de St-Martin.*
- *Ce tronçon est complétement enterré et a été réaménagé ces dernières années afin de sécuriser le village contre les crues.*
- *Ce tronçon ne pourra pas être remis à ciel ouvert.*
- *L'ERE n'est pas défini pour ce tronçon*

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tél 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

6087-BOT03

- *Le tronçon est en amont du village de Saint-Martin et traverse la zone à bâtir de de Baule*
- *Au droit de la parcelle 4789, un désaxement amont est prévu afin d'éviter les aménagements existants. Une rive minimale de 3m est toutefois conservée en vue de futures réalisations (accès, interventions, ...)*
- *L'ERE est défini à 11m*

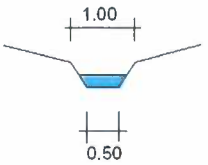

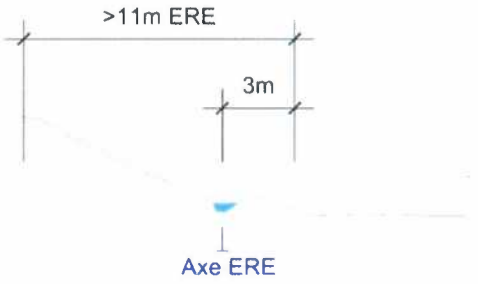

Le Botza

<- Sous le village de St-Martin
Zone à bâtir de Baule ->

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.8 Les Jabélires

Ce torrent a été pris en compte dans la définition de la carte de danger hydrologique.
Il est principalement en zone agricole, dans l'inventaire fédéral des PPS, dans les zones de protection de la nature et du paysage d'importance cantonale ainsi qu'une zone artisanale et une zone artisanale mixte. Un ERE doit être défini. La largeur du torrent est fixée à un 1 m sur l'ensemble du tracé.

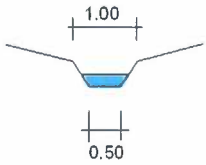

6087-JAB01 / 6087-JAB02 / 6087-JAB03 / 6087-JAB04 / 6087-JAB05

- Le tronçon est en zone agricole et traverse en amont la zone mixte artisanale
- L'ERE est défini à 11 m

6087-JAB06

- *Le tronçon est complétement enterré et en zone artisanale bâtie. Ce tronçon traverse également la route cantonale et la route de desserte agricole.*
- *L'ERE n'est pas déterminé à cet endroit*

6087-JAB07

- *Le tronçon est uniquement en zone agricole*
- *L'ERE est défini à 11m*

Le Botza

<- Amont Rue du Nord
Amont Rue du Baunou ->

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.9 Torrent de la Mounire

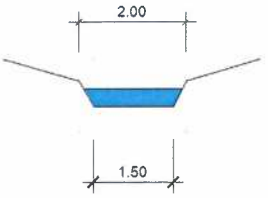

Le torrent de la Mounir n'a pas été pris en compte dans la carte de danger hydrologique
Le torrent est principalement en zone de forêt. La largeur du lit est estimée à 2m sur l'ensemble du tracé.

6087-MOU01

- *Le tronçon est principalement en zone de forêt, en zone de protection de la nature cantonale et en zone de protection du paysage d'importance communale*
- *L'ERE est défini à 12m*

6087-MOU02

- *Le tronçon est en zone de forêt*
- *L'ERE n'est pas défini*

6087-MOU03

- *Le tronçon est principalement en zone de de forêt et d'estivage*
- *Le tronçon traverse une zone de protection de la nature d'importance régionale*
- *L'ERE est défini à 12m*

6087-MOU04 / 6087-MOU05

- *Le tronçon est en zone d'alpage*
- *L'ERE n'est pas déterminé*

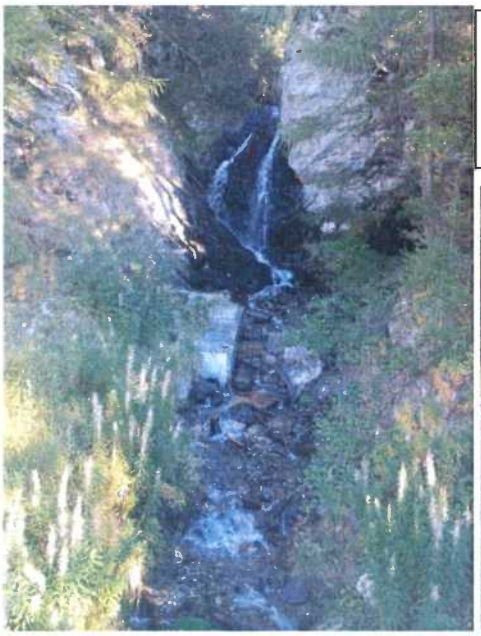

Torrent de la Mounire
Traversées routes cantonales

<- Rue du Midi amont
Rue du Baunou aval ->

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel. 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.10 Le Lourtier

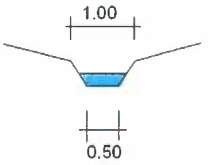

Le torrent du Lourtier n'a pas été pris en compte dans la définition de la carte des dangers hydrologique. Ce torrent se trouve principalement en zone agricole, en zone d'estivage et en zone de protection de la nature régionale. La largeur est estimée à une largeur de 1m sur l'ensemble du tracé.

6087-LOU01 / 6087-LOU02 / 6087-LOU03

- *Le tronçon est en zone agricole et en zone de forêt*
- *L'ERE est déterminé à 11m*

6087-LOU04

- *Le tronçon est en zone d'estivage*
- *L'ERE n'est pas défini*

6087-LOU05

- *Le tronçon est en zone d'estivage mais jouxte une zone de protection de la nature régionale*
- *L'ERE est déterminé à 11m*

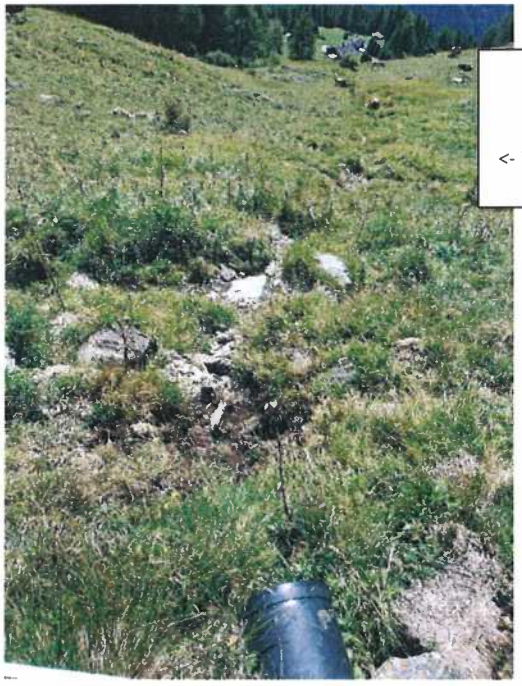

Le Lourtier
Pravouarbote

<- Traversée chemin aval
Traversée chemin amont ->

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.11 Torrent de Liez

Le torrent de Liez a été répertorié dans la l'étude hydrologique. Il traverse la zone d'extraction de la gravière du Val d'Hérens au Pont Noir (GVH). Il est confins à une zone de protection de la nature d'importance cantonale en aval du village de Liez. Principalement il est en zone agricole et en zone de forêt.

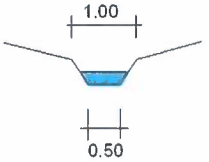

6087-LIE01

- *Le Tronçon se trouve en aval de la zone d'extraction de la gravière.*
- *L'ERE est défini à 11m*

6087-LIE02

- *Le tronçon traverse la zone d'extraction de la gravière et est complétement enterré*
- *L'ERE est toutefois déterminé à 11m afin d'éviter l'implantation de constructions et d'installations*
- *A remarquer le fait que l'ERE d'un cours d'eau enterré ne limite pas en surface l'utilisation ou l'exploitation du sol*

6087-LIE03

- *Le tronçon traverse la zone agricole, la zone forestière.*
- *Le tronçon est confins à la zone de protection de la nature d'importance cantonale*
- *L'ERE est défini à 11m*

Torrent de Liez

<- Amont route St-Matin - Eison
Village de Liez ->

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.12 Torrent de la Dô

Le torrent de la Dô a été pris en compte dans la définition de la carte des dangers hydrologiques.
Le torrent traverse la zone de forêt, la zone agricole, une zone de protection du paysage communal, une zone à bâtir et jouxte la zone artisanale du Pont-Noir. La largeur est estimée à une largeur de 1m sur l'ensemble du tracé.

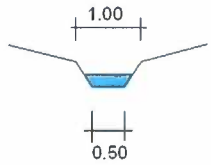

6087-DO001

- *Le tronçon traverse la zone à bâtir du Dô.*
- *L'ERE est fixé à 11m*
- *Un léger désaxement est prévu à l'est de la parcelle 2808 contre la zone de forêt. Une rive minimale de 3m est toutefois conservée*

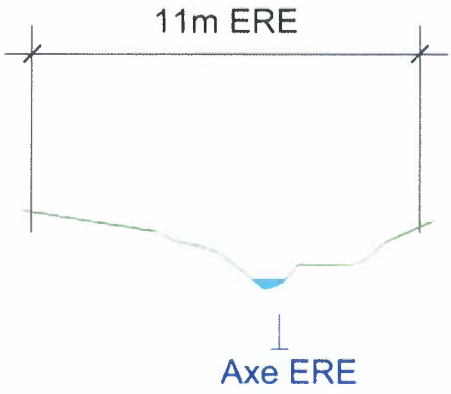

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.13 Torrent de Tsamplan

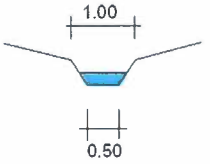

Ce torrent a été pris en compte dans la définition de la carte de dangers hydrologiques. La largeur du lit a été définie à 1m sur l'ensemble du tracé. Le torrent traverse la zone de forêt, une zone de construction, la zone agricole, l'inventaire fédéral des PPS, une zone de protection de la nature régionale, une zone de protection du paysage communal.

6087-TSA01 / 6087-TSA02 / 6087-TSA03 / 6087-TSA04 / 6087-TSA05 / 6087-TSA06

- *Pour l'ensemble des tronçons l'ERE a été définie à 11m*
- *Le tronçon traverse une zone de protection de la nature d'importance régionale. Il jouxte une zone des PPS*
- *L'ERE est défini à 11m*

Torrent de Tsamplan
Traversée rte cantonale Praz-Jean
Amont gauche ->
Amont droite ↓

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.14 Torrent de Protan

Ce torrent a été pris en compte dans la définition de la carte de dangers hydrologiques. La largeur du lit a été définie à 2m sur l'ensemble du tracé. Le torrent traverse la zone de forêt, une zone de construction, la zone agricole, une zone de protection de la nature régionale, une zone de protection du paysage communal.

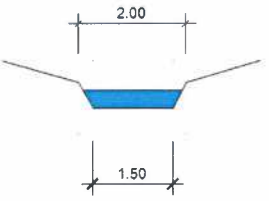

6087-PRO01

- *L'ERE a été défini à 12m*

6087-PR02

- *Ce tronçon est couvert sur la place du mayen des Houilles.*
- *L'ERE n'est pas défini*

6083-PR03

- Ce tronçon est en zone de forêt et d'estivage
- L'ERE n'est pas défini

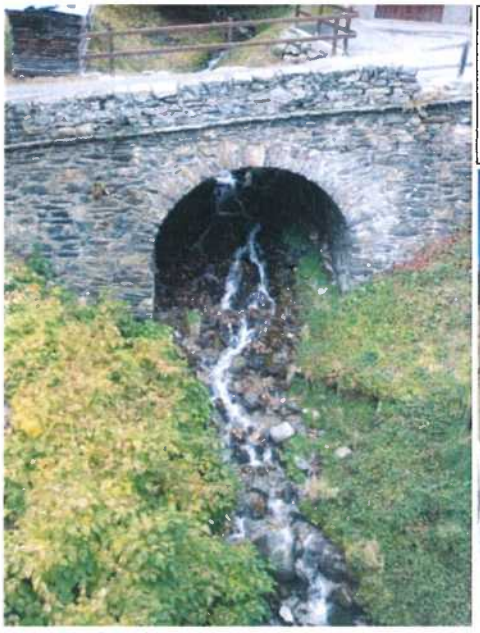

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.15 Torrent du Melly

Ce torrent traverse la zone forêt, la zone agricole, l'inventaire fédéral des PPS, la zone à bâtir et la zone d'estivage. La Largeur du lit a été définie à 1m. l'ERE a été défini à 1m sur l'ensemble du tracé.

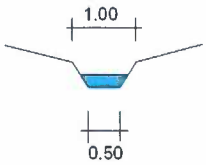

6087-MEL01

- .
- *Un désaxement a été fait à la parcelle 1956. Une rive minimale de 3m est toutefois conservée.*

6087-MEL02 / 6087-MEL03 / 6087-MEL04

- *Ces trois tronçons sont principalement en zone d'estivage. Comme le périmètre traverse l'inventaire fédéral des PPS, l'ERE a été défini à 11m.*

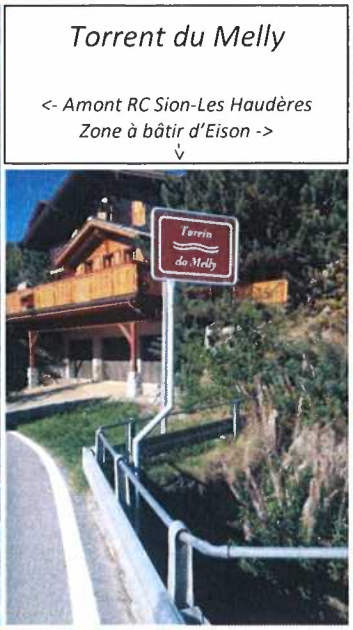

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.16 Grand Torrent

Ce torrent est principalement en zone de de forêt. Une partie du tracé aval correspond à la limite communale avec Evolène. Le lit du torrent a été fixé à une largeur de 3 m sur l'ensemble du tracé.

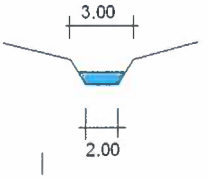

6087-GRN01

- *Le tronçon touche la zone agricole. L'ERE a été fixé à 14.5m au total*
- *Le tronçon est limitrophe avec la commune d'Evolène.*
- *La valeur du demi ERE, soit 7,25 devra être tenu compte par la commune d'Evolène qui n'a pas encore défini d'ERE sur son territoire.*

6087-GRN02

- *Le tronçon est en zone de forêt et en zone de protection de la nature régionale*
- *L'ERE n'est pas défini*

Grand Torrent
Traversée pont route cantonale
<- Amont
Aval ->

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tél 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.17 Torrent des Maisons Vieilles

Ce torrent est limitrophe avec la commune d'Evolène. Le lit de ce torrent a été défini à une largeur de 3m. Un seul tronçon a été inventorié :

6087-MAI01

- L'ERE n'a pas été défini car le tronçon est en zone forestière

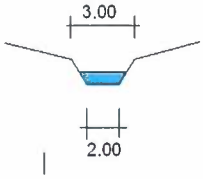

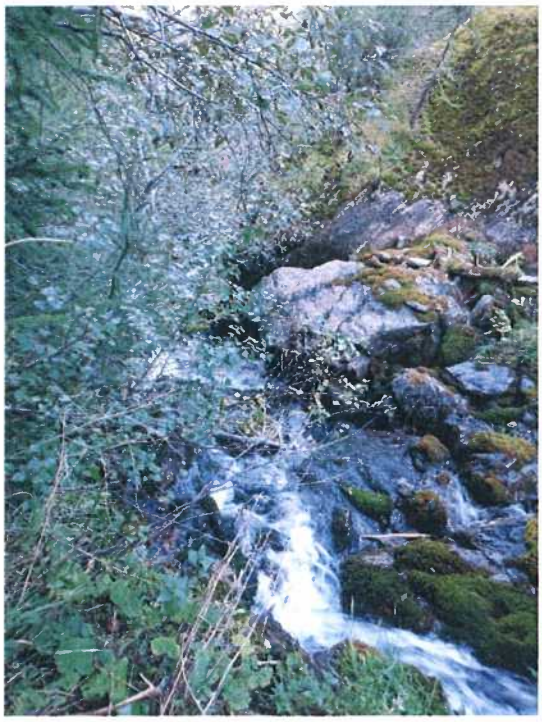

Torrent des Maisons Vieilles
Arrivée torrent de Tsableije et torrent de Vendes

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel. 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.18 Torrent de Tsableije

Ce torrent est limitrophe avec la commune d'Evolène. Le lit de ce torrent a été défini à une largeur de 1m. Un seul tronçon a été inventorié :

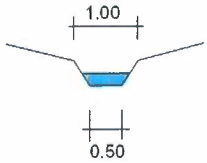

6087-BLE01

- *L'ERE n'a pas été défini car le tronçon est en zone forestière*

Torrent de Tsableije

<- Traversée rte de Vendes amont
Forêt aval de la route de Vendes ->

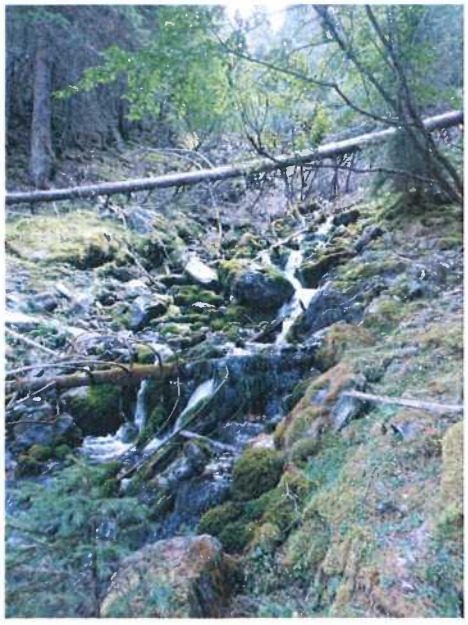

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel. 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.19 Torrent de Vendes

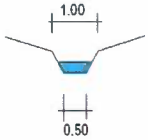

Ce torrent se trouve complétement en zone de forêt et d'estivage. Les tronçons ont été définis de la manière suivante :

6087-VEN01 / 6087-VEN02 / 6087-VEN03 / 6087-VEN04 / 6087-VEN05 / 6087-VEN06 / 6087-VEN07

- *L'ERE n'a pas été défini sur l'ensemble des tronçons*

Torrent de Vendes

<- Traversée rte de Vendes amont
Tronçon VEN01 ->

3.4.20 Ravine connectée de la Borzelle

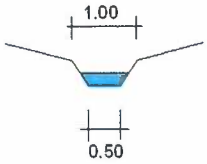

Cette ravine se trouve partiellement en zone agricole. Sur l'ensemble du tracé un lit de 1 m a été défini.

6087-ZEL01

- *L'ERE a été défini à 11m*

Ravine connectée de la Borzelle

<- Chemin de la Ciblerie amont
Chemin de la Ciblerie aval ->

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tél 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.21 Torrent de La Luette

Ce torrent traverse la partie Nord du Village de La luette.

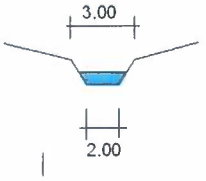

6087-LUE01

- *Un ERE a été défini dans le projet de sécurisation sur ce tronçon. La valeur et le tracé de l'ERE ont été repris. L'ERE est de 14.5m*

6087-LUE02 / 6087-LUE03 / 6087-LUE04 / 6087-LUE05 / 6087-LUE06

- *Ces tronçons sont en zone forestière. L'ERE n'a pas été défini*

Torrent de La Luette

Traversée La Luette

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel. 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.22 Torrent des Grangettes

Ce torrent est essentiellement en zone de forêt. Le premier tronçon aval traverse la zone agricole.
La largeur du Lit de ce torrent a été fixée à 2m.

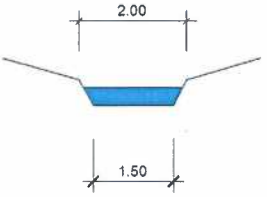

6087-GRA01

- *Le tronçon travers la zone agricole. L'ERE a été défini à 12m*

6087-GRA02 / 6087-GRA03 / 6087-GRA04 / 6087-GRA05 / 6087-GRA06

- *Ces tronçons sont en zone forestière et zone agricole. L'ERE n'a pas été défini.*

3.4.23 Torrent du Brahô

Ce torrent est complétement en zone de forêt
L'ERE n'a pas été défini sur ce torrent

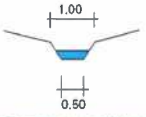

Blanc & Schmid sa
Linzerbot 11 b, 1973 Nax
Tel 027 203 13 16 - Fax 027 203 58 20
nax@blancetschmid.ch

3.4.24 Torrent de Praz-Jean

Ce torrent traverse le village de Praz-Jean.
Sur l'ensemble du tracé une largeur de lit d'1m a été défini

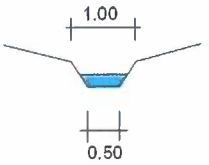

6087-PRA01

- *L'ERE a été défini à 11m*

Torrent de Praz-Jean
Traversée RC village de Praz-Jean
<- Aval
Amont->

3.4.25 Torrentet

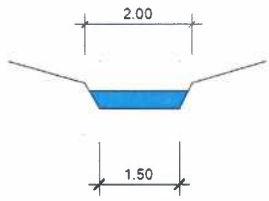

Ce torrent se trouve complétement en zone de forêt et d'estivage. Les tronçons ont été définis de la manière suivante :

6087-TOR01 / 6087-TOR02 / 6087-TOR03

- *L'ERE n'a pas été défini sur l'ensemble des tronçons*

Torrentet

Arrivée dans Grand Torrent

4. Plans des ERE et prescriptions

Le dossier de mise à l'enquête contient le plan des espaces réservés aux eaux de surface (ERE) et les prescriptions fixant les restrictions au droit de propriété dans l'ERE. Les prescriptions s'appliquent dans les 3 dimensions, non seulement en surface au sol, mais également dans la verticalité, en souterrain et en aérien.

Les limites des espaces réservés aux cours d'eau figureront de manière indicative sur les plans d'affectation du territoire et les différents plans de zones communaux.

Les prescriptions seront reprises dans le Règlement communal des Constructions et des Zones.

Hormis pour la Borgne, aucun tronçon de cours d'eau du territoire communal n'est retenu au titre de la revitalisation au niveau des planifications stratégiques cantonales de la renaturation des eaux. La commune est cependant consciente qu'il faut éviter de canaliser les eaux. Au contraire la remise à ciel ouvert est plus favorable tant au niveau de la sécurité (facilité de contrôle) qu'au niveau de la protection des richesses naturelles des eaux. La plupart des endroits actuellement canalisés l'ont été pour traverser les routes. Il est dès lors difficile de les éviter. Il demeure que lors de la réfection d'ouvrages elle prendra les mesures nécessaires pour remettre à ciel ouvert les canalisations

actuellement enterrées ou pour améliorer les parties qui doivent rester couvertes en prenant en compte la renaturation des eaux.

Les fichiers informatiques des cours d'eau et des ERE avec leurs particularités sont transmis aux services cantonaux.

5. Annexes

5.1 Tableaux des ERE par cours d'eau

5.2 Tableau de synthèses ERE (export ACCESS)

5.3 Plan général des données de base, échelle 1 :10'000

5.4 Plan des espaces cours d'eau, échelle 1 :2'000 en zone à bâtir

5.5 Plan des espaces cours d'eau, échelle 1 :10'000 hors zone à bâtir